DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

**CONSEIL MUNICIPAL N°04/2017**

##### Jeudi 11 mai 2017 à 19h00 – Hôtel de Ville

#### COMPTE - RENDU

Le onze mai deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le trois mai précédent s’est réuni en l’Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Danièle BARON, Christian GOMEZ, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Myriam SEVENERY, Michel PERIER, Claude CADENAT.

Absents : Catherine CLIMENT (pouvoir à B. GAYAUD), Géraldine HUGUES, Marie-Dominique MICHELET, Cyril QUIOT (pouvoir à JM. FOURNIER), Mustapha ES SHAITI, Mélanie SALLE, Victor DEBSKI (pouvoir à F. MARTIN), Jennifer MOURET, Marie-Jeanne MARIN (pouvoir à M. PERIER)

Nombre de membres présents : 14 Absents : 9 Suffrages exprimés : 18

Secrétaire de séance : Sébastien ANDEVERT

\* \* \*

**1 - Procès-verbal de séance du 23 mars 2017**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire*

Le procès-verbal de séance du 23 mars 2017 est soumis à l’approbation de l’assemblée.

Aucune observation n’étant émise, le procès-verbal est approuvé à l’unanimité.

**2 – Emprunt d’équilibre budgétaire 2017**

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances*

Conformément aux termes du débat d’orientations budgétaires 2017, et en exécution des écritures du budget primitif principal, il est nécessaire de recourir à un emprunt d’équilibre pour financer le programme d’investissements 2017. Il a donc été procédé à une consultation publique pour un emprunt de 500.000€ et il est finalement proposé de retenir l’offre de la Caisse d’Epargne pour un prêt à taux fixe sur 15 ans, à échéance choisie et périodicité annuelle, au taux d’intérêt de 1,54%. Les frais de dossier représentent 0,15% de l’emprunt, soit 750€, et le coût total du crédit s’élèvera à 63.901,91€. L’annuité s’élève à 37.593,46€.

Le groupe minoritaire annonce son abstention en raison de l’absence de renégociation du dernier emprunt contracté auprès de la Caisse d’Epargne.

*Vote : 15 voix pour et 3 abstentions*

**3 - Subventions complémentaires aux associations 2017**

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint aux finances*

Par délibération en date du 23 mars dernier, le Conseil Municipal avait évalué l’enveloppe 2017 des subventions aux associations et procédé à sa répartition. Mais il s’est avéré que les derniers arbitrages réalisés à l’issue des entretiens organisés avec plusieurs dirigeants associatifs n’avaient pas pu être pris en compte dans la délibération du 23 mars. Ces entretiens avaient pour objectif une redistribution solidaire des subventions en tenant compte des besoins financiers objectifs des associations. Il est donc proposé de réviser l’enveloppe globale, portée de 152.454€ à 152.854€ (soit une augmentation de 400€), tandis que six attributions individuelles sont modifiées, dont quatre en augmentation et deux en diminution. *Vote à l’unanimité*

**4 – Etude de réduction du risque d’inondation**

*Rapporteur : Régis BLAYRAT, président du S.I.A. Terres du Bassin de Jonquières.*

Par délibération en date du 25 février 2016, le Conseil Municipal avait approuvé le projet d’étude de réduction du risque d’inondation du Grand Valat, et autorisé Monsieur le Maire à conclure une convention d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour le lancement et le suivi de cette étude.

Un assistant à maîtrise d’ouvrage a donc été désigné (le cabinet AF Conseil de Nîmes), et une consultation publique initiée pour le choix d’un bureau d’étude : à l’issue de cette consultation, l’offre de la société CEREG Ingénierie de Montpellier s’est avérée la mieux-disante, pour un montant de 33.210€TTC.

Il est donc proposé de solliciter l’aide financière du Syndicat Mixte Départemental des Eaux, et du Syndicat Intercommunal d’Assainissement des Terres du Bassin de Jonquières, et de conditionner la notification du marché et l’inscription de l’opération au budget principal 2017 à l’obtention préalable de ces aides financières. *Vote à l’unanimité*

**5 – Contrat d’entretien des installations de signalisations lumineuses tricolores**

*Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué à la sécurité*

A l’issue du dernier contrat de maintenance des signalisations lumineuses tricolores, en 2013, la commune n’avait pas souhaité renouveler cette prestation qui ne donnait pas tout-à-fait satisfaction.

Mais l’importance des équipements, sur la RD.999, rend nécessaire un entretien régulier, incluant une visite systématique des équipements, leur dépannage ponctuel, la fourniture des petits matériels nécessaires à l’entretien courant, et un service d’astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES a présenté une offre de service d’un coût annuel de 1.184€HT soit 1.420,80€TTC, pour une durée de 4 ans.

Il est donc proposé d’approuver la contractualisation de cette mission, mais également de solliciter la participation financière de l’Etat considérant les recettes fiscales liées aux deux radars de feux.

*Vote à l’unanimité*

**6 – Tarification communale de l’eau et de l’assainissement**

*Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l’environnement*

A l’occasion du changement de délégataire des services publics de l’eau et de l’assainissement, depuis le 1er juillet 2016, il est proposé de réunir en une décision unique les trois délibérations aujourd’hui en vigueur pour fixer le tarif des redevances d’eau et d’assainissement, sans changement.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Prix m3  HT | Prix m3  TTC | Base 120m3  HT | Base 120m3  TTC |
| Abonnement assainissement (TVA 10%) | 0,10 | 0,11 | 12,00 | 13,20 |
| Redevance assainissement (TVA 10%) | 0,08 | 0,09 | 9,60 | 10,80 |
| Abonnement eau (TVA 5,5%) | 0,10 | 0,11 | 12,00 | 13,20 |
| Redevance eau (TVA 5,5%) | 0,47 | 0,49 | 56,40 | 59,50 |
| **TOTAL PART COMMUNALE** | **0,75** | **0,80** | **90,00** | **96,70** |

*Vote à l’unanimité*

**7 – Indemnité représentative de logement 2016-2017 des instituteurs**

*Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires*

Chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l’indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL), proposée par Monsieur le Préfet du Gard après avis du Conseil Départemental de l’Education Nationale. Monsieur le Préfet propose de maintenir le montant de l’IRL à 2.808€, inchangé depuis 2012, soit un montant identique à celui de la Dotation Spéciales Instituteurs, et de fixer à 3.510€ le montant de l’IRL majorée, soit un complément communal de 702€. Considérant que cette proposition ne réduit toujours pas le niveau du complément communal, il est proposé d’émettre un avis défavorable, comme les quatre dernières années. *Vote à l’unanimité*

**8 – Projet de groupe scolaire élémentaire**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire*

Face aux perspectives d’évolution démographiques de la commune, la municipalité avait réfléchi, dès 2010, à la construction d’un groupe scolaire élémentaire de 14 classes dans le quartier de Peire Fioc. Plusieurs contraintes avaient pu être identifiées, mais c’est finalement le coût estimatif total de l’opération qui avait conduit à l’abandon du projet.

Aujourd’hui, le constat s’est aggravé au regard de l’évolution des effectifs scolaires, et il est donc urgent d’étudier à nouveau la création d’un groupe scolaire de nature à améliorer le confort et la sécurité des élèves, tout en répondant aux besoins nouveaux.

La problématique du financement avait été soumise à Monsieur le Préfet du Gard lors de deux rencontres les 26 juillet et 16 novembre 2016, et il avait été convenu qu’un préprogramme de l’opération puisse faire l’objet d’un engagement financier de l’Etat, au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) sur les exercices 2018 et 2019.

Une mission de conception a donc été confiée au bureau d’études BATIRESSENCE (Hérault), sur la base de 17 classes, d’une cuisine centrale et d’un restaurant scolaire, d’un espace d’activités périscolaires, d’une salle multimédias, et divers locaux administratifs et de services.

Le coût total prévisionnel, incluant frais de fonctionnement et aléas, serait de l’ordre de 7.470.000€HT.

La dépense subventionnable atteindrait 6.884.000€HT, susceptible de faire l’objet de deux tranches distinctes de travaux.

Il est donc proposé d’approuver le principe de construction d’un groupe scolaire élémentaire et de solliciter l’aide financière de l’Etat, au titre de la DETR 2018 et 2019, au taux le plus élevé possible.

*Vote à l’unanimité*

**9 – Convention d’anticipation foncière avec l’E.P.F. Languedoc-Roussillon**

*Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l’urbanisme*

Par délibération en date du 26 janvier dernier, le Conseil Municipal avait approuvé la conclusion d’une convention opérationnelle avec l’Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon pour l’étude d’aménagement d’ensemble du secteur dit « Entre Jonquières et Saint Vincent », et pour les acquisitions foncières nécessaires au projet.

Au terme des premières réunions de travail, l’E.P.F. propose de substituer à cette convention opérationnelle une convention dite d’anticipation foncière qui donnera une temporalité plus importante et donc mieux adaptée à cette opération. Les termes de la convention, en matière d’engagements réciproques et de modalités d’intervention foncière, sont inchangés par rapport à la convention opérationnelle.

A l’issue d’un débat au sein de l’assemblée sur l’opportunité de délibérer avant que l’EPF ait rencontré les divers propriétaires concernés et répondu à leurs interrogations, Monsieur le Maire, décide de retirer cette question de l’ordre du jour et de la reporter à la prochaine séance du Conseil Municipal.

**10 – Révision générale du Plan Local d’Urbanisme**

*Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint à l’urbanisme*

Le plan local d’urbanisme de la commune a été approuvé par le Conseil Municipal le 28 septembre 2007.

Il a fait l’objet depuis de deux révisions simplifiées, d’une modification, d’une mise à jour, d’une déclaration de projet en cours, et de cinq « porter à connaissance », tandis que le Code de l’Urbanisme a connu une importante évolution législative et réglementaire qui a une incidence sur le règlement du plan local d’urbanisme, mais aussi sur le plan d’aménagement et de développement durable et sur les orientations d’aménagement de la commune.

Il s’avère donc nécessaire – et il est proposé - de procéder à une première révision générale du plan local d’urbanisme, pour répondre à trois objectifs différents :

* Des objectifs techniques tout d’abord :
* Intégrer les diverses modifications apportées au document d’urbanisme depuis 2007, qu’il s’agisse des modifications, révisions simplifiées, mise à jour, ou « porter à connaissance »…
* Moderniser l’écriture du règlement, en corriger les erreurs matérielles, en préciser certaines dispositions, la compléter
* Actualiser le rapport de présentation
* Substituer la cartographie des aléas hydrauliques
* Réaliser un diagnostic environnemental du territoire communal
* Des objectifs réglementaires ensuite :
* Intégrer les nouvelles dispositions législatives et réglementaires, et notamment la suppression du coefficient d’occupation des sols (COS)
* Mettre le plan local d’urbanisme en compatibilité avec le SCOT du Sud Gard en cours de révision
* Mettre le PLU en compatibilité avec le Programme Local de l’Habitat 2015-2020 de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d’Argence, et l’articuler avec le projet de territoire en cours d’élaboration
* « Grenelliser » le PLU : analyse de la consommation des espaces agricoles et naturels ; orientations d’aménagement et de programmation ; densité ; continuités écologiques (trames vertes et bleues) ; enjeux climatiques et performances énergétiques des constructions ; limitation des déplacements motorisés et promotion des modes doux ; identification et lutte contre les nuisances sonores, atmosphériques et biologiques…
* Des objectifs politiques enfin :
* Evaluer le respect des prévisions et des orientations du PLU de 2007, notamment en termes de consommation d’espaces
* Réviser les perspectives de croissance démographique de la commune
* Evaluer les capacités résiduelles d’urbanisation et de mobilisation d’espaces nouveaux
* Identifier et accompagner les enjeux d’aménagement du territoire : déviation de la RD.999 ; requalification du quartier de Saint Vincent après la déviation de la RD.999 ; requalification du site de la cave coopérative de Saint Vincent ; projet d’aménagement urbain « Entre Jonquières et Saint Vincent » ; réhabilitation du bourg-centre ; élaboration d’un plan de circulation ; développement de la zone d’activités économiques de la Broue ; connexion avec la future gare TGV de Manduel Redessan et le projet « Magna Porta »…
* Mettre en œuvre les projets d’équipements publics : halle des sports au quartier Peire Fioc ; groupe scolaire élémentaire au quartier Peire Fioc ; nouvelle station d’épuration ; ensemble de logements locatifs dédié aux personnes âgées…

Les modalités de la concertation publique doivent être définies pour l’information et l’expression de la population.

Les personnes publiques doivent être associées à la procédure.

Et un groupe de travail composé d’élus des groupes majoritaire et minoritaire, et de fonctionnaires territoriaux, devra être prochainement constitué.

*Vote à l’unanimité*

**11 – Mission d’accompagnement pour la révision du Plan Local d’Urbanisme**

*Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint à l’urbanisme*

Afin de bénéficier d’une expertise et d’un outil d’ingénierie qualifiés pour la révision générale du plan local d’urbanisme, il est proposé de solliciter l’assistance technique et une mission d’accompagnement de l’Agence d’Urbanisme des Régions Nîmoise et Alésienne.

L’Agence aura pour missions de rédiger le cahier des charges de la consultation publique des bureaux d’études et analyser les offres, accompagner la commune maître d’ouvrage et participer notamment aux instances techniques et politiques, et élaborer plusieurs des éléments obligatoires de la révision du PLU dont le coût sera déduit du marché d’études à conclure.

Le coût total de la mission s’élèverait à 15.000€, auquel s’ajoute l’adhésion préalable obligatoire d’un montant forfaitaire annuel de 300€. *Vote à l’unanimité*

**12 – Convention de partenariat pour le fonctionnement de la médiathèque municipale**

*Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée à la culture*

Dans le cadre du schéma départemental de lecture publique, adopté par le Conseil Départemental du Gard le 13 mars 2013, les communes et les intercommunalités sont incitées à participer au développement culturel et à la promotion de la lecture et des nouvelles technologies de l’information à travers un partenariat conventionnel.

La commune s’engage à maintenir et développer la typologie et les normes de sa bibliothèque en matière de budget d’acquisition, d’horaires d’ouverture et de personnel affecté, tandis que le Département apporte une aide ponctuelle technique et financière.

La convention proposée est conclue pour une durée de 4 ans expressément renouvelable une fois.

*Vote à l’unanimité*

**13 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d’Argence**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

Présentation sommaire du Conseil Communautaire réuni le 27 mars dernier (53 questions à l’ordre du jour de la séance).

**14 - Décisions du maire**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

* **Décision n°05-2017 du 23 mars 2017** : renouvellement de la mission d’assistance pour le suivi des délégations des services publics de l’eau et de l’assainissement, confiée au cabinet AF-Conseil.
* **Décisions n°06-2017 à 10-2017 du 12 avril 2017** : attribution du marché de travaux de mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public :
* Lot 1 (gros œuvre, VRD) attribué à LAUTIER MOUSSAC pour un montant de 403.566,25€TTC
* Lot 2 (menuiseries) attribué au groupement d’entreprises GROUPE BELLEGARDE, BEDOS et MASSIRE, pour un montant de 63.207,60€TTC
* Lot 3 (électricité) attribué à l’entreprise Jonathan AUDEMARD de Jonquières Saint Vincent pour un montant de 19.321,20€TTC
* Lot 4 (plomberie chauffage) attribué à l’entreprise Vincent DUFOUR de Jonquières Saint Vincent pour un montant de 10.472,28€TTC
* Lot 5 (élévateur) attribué à la société CFA pour un montant de 20.572,50€TTC.

**15 - Questions diverses**

Précisions sur le Syndicat Mixte Départemental d’Aménagement et de Gestion des Cours d’Eau et Milieux Aquatiques du Gard : réponse à l’interrogation de Mme MARIN en séance du 23 mars dernier.

Organisation des élections législatives des 11 et 18 juin prochains : inscription des élus pour la permanence des bureaux de vote

Proposition de plan local d’urbanisme intercommunal: refus de toutes les communes de la CCBTA.

Déploiement des compteurs électriques LINKY : désapprobation de la commune, mais rappel de la compétence intercommunale de distribution d’électricité (SMEG 30).

Subventions aux associations 2017 : remerciements de plusieurs associations bénéficiaires.

Projet de modification de la réforme des rythmes scolaires : annonce du nouveau président de la République, visant à rétablir l’autonomie de décision des communes ; nécessité d’attendre la publication du décret afférent avant toute décision.

#### La séance est levée à 20h35